

Compte rendu du Conseil d'Établissement du 15 février 2024

Sont présents avec voix délibérative :

Pour les représentants de l'administration :

Mme Auzias, représentant Mme Baraghini, COCAC représentante du poste diplomatique

M. Sabatier-Crueise, Proviseur

Mme Demaret, Provisseure-adjointe

Mme Marchive, Directrice du Primaire

M. Wallyn-Baron, Directeur Administratif et Financier,

Mme Lozada, Conseillère Principale d'Éducation (arrivée à 17:17)

Pour les représentants du personnel :

Mme Gonzalez, Représentante des personnels administratifs, de santé et de service

Mme Auvray (arrivée à 17:26) et M. Escudé, représentants et représentante des personnels du premier degré

M. Bagot, Mme Gabotto, Mme Vigneron, représentant et représentantes des personnels du second degré

Pour les représentants des parents d'élèves et des élèves :

Mme Moncayo et Mme Jaramillo représentantes des parents d'élèves pour la liste des *Juntos somos más*

Mme Almeida et M. Cerbino représentants des élèves

Il y a donc 14 votants au moment de débiter le conseil d'établissement, le quorum est donc atteint.

Sont également présents, sans voix délibérative :

M. Braganza, trésorier de la Fondation La Condamine

Mme De Coninck, directrice de l'A.F.D.

M. Paredes, représentant de l'association des anciens élèves

M. Marouzet, professeur d'E.P.S. de l'établissement

M. Ruales, recteur équatorien

Mme Vazquez, Vice-présidente du conseil des délégués pour la vie lycéenne.

M. le Proviseur ouvre la séance à 17:08.

1. L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Validation du compte-rendu du Conseil d'Établissement du 11 décembre 2023.
3. Préparation de la rentrée : calendrier, structure.
4. Avis du Conseil d'Établissement sur la participation du lycée au J.I.J., organisé par l'A.E.F.E. à Athènes.
5. Questions diverses.

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

2. Validation du compte-rendu du Conseil d'Établissement du 11 décembre 2023.

Mme Gabotto remarque qu'il y a deux modifications à apporter concernant les personnes présentes au précédent Conseil d'Établissement. En effet, l'élève Valéria Almeida doit être notée parmi les votants ; alors que Suzanne Vazquez doit être notée dans la liste des présents sans voix délibérative. M. Sabatier-Crueise dit que la modification sera apportée. Il soumet ensuite la validation du compte-rendu au vote. Accepté à l'unanimité.

3. Préparation de la rentrée : calendrier, structure.

3.1. Calendrier

La version 3 est présentée par M. le Proviseur. Elle est votée à l'unanimité.

Mme Lozada, Conseillère Principale d'Education arrive à 17:17.

3.2. Structure

M. le Proviseur propose de débiter par la structure au niveau secondaire. Il commence par expliquer qu'il y aura l'ouverture du Bac Français International (B.F.I.). Il précise qu'un parcours américain existait déjà, qu'elle sera toujours proposée aux élèves de la 6ème à la Seconde. Par ailleurs, le B.F.I. concernera les élèves de cycle Terminale (1ère et Terminales), qui permettra aux élèves concernés d'obtenir le Baccalauréat avec la mention option internationale qui valorise la maîtrise de plusieurs langues.

Mme Gabotto note que, dans le tableau de structure proposée, il est inscrit 3 heures au lieu de 2 en Espagnol pour les classes de Terminales A et B. Par ailleurs, il est inscrit 2 heures en B.F.I. Espagnol au lieu d'une heure. M. le Proviseur confirme, cette modification sera apportée ultérieurement au tableau de structure.

M. Sabatier-Crueise poursuit. L'ouverture d'une quatrième classe de terminale est confirmée.

M. Bagot partage l'inquiétude d'un professeur concernant les 6 heures de H.L.P. qui sont inscrites en bloc sur la matière Philosophie. M. le Proviseur confirme ce qui avait été dit au conseil du second degré, c'est-à-dire que les 6 heures de H.L.P. sont inscrites dans la colonne Philosophie, mais que ces heures seront bien réparties entre un professeur de Philosophie, et un professeur de Littérature. Une seconde remarque porte sur la possibilité de faire l'A.P. en français en 1ère en demi-classe, ce qui permettrait une préparation plus efficace à l'écrit comme à l'oral des épreuves anticipées de français. Le volume horaire proposée dans la structure ne permettant pas la mise en place d'un tel dispositif. M. le Proviseur répond que cela pourrait être mis en place si ce volume horaire peut être absorbé en heures supplémentaires.

Mme Gabotto demande s'il est prévu des ouvertures ou des fermetures de postes en contrat local. M. le Proviseur répond que la même structure est prévue pour les contrats locaux.

Mme Auvray, représentante des personnels du premier degré arrive à 17:26.

La structure du secondaire est votée à l'unanimité.

M. Sabatier-Crueise propose de passer à la structure du primaire.

Une classe de C.E.1. et une classe de C.M.1 seront fermées l'an prochain. Il est prévu que 2 classes de maternelles seront également fermées. Cela dépendra du nombre d'inscriptions. Les classes de maternelles augmenteront leurs effectifs pour arriver à 17 élèves par classe environ. Par ailleurs, une classe de très petite section ouvrira ses portes en septembre prochain. M. le Proviseur affirme qu'aucune fermeture de poste n'est envisagée. Mme Auvray fait part de son inquiétude concernant les postes d'ATSEM. Mme Marchive précise donc qu'il n'y aura pas de fermetures de postes, ni du côté des professeurs, ni du côté des ATSEM. Elle explique qu'il est prévu un redéploiement des ATSEM sur un service de garderie qui sera proposé aux élèves de maternelles. 14 des 15 ATSEM sont intéressées par ce projet. La proposition pourra permettre

aux ATSEM qui le souhaitent de participer à la garderie, ce qui leur permettra d'obtenir des augmentations de salaire de 15 à 20%.

La proposition de répartition au primaire est prévue pour le 20 mars. M. Escudé demande si cette date pourrait être repoussée de une à deux semaines. Mme Marchive répond que cela risque de poser problème avec les commandes de manuels. Ces commandes doivent en effet être effectuées tôt dans l'année, car le temps entre la commande des manuels et leur réception est conséquent. Le risque est donc de recevoir les manuels après la rentrée scolaire, ce qui poserait également un désagrément pour l'équipe pédagogique du primaire. M. Wallyn ajoute que la commande pourrait être éventuellement repoussée d'une semaine, voire dix jours.

Mme Marchive explique que les salles 01 et 02, aujourd'hui occupées par des classes de primaire, seront restituées à la partie secondaire en vue de la montée des effectifs au secondaire. Ces deux classes de primaire retourneront dans la partie de l'établissement réservée au primaire.

Mme de Coninck demande s'il y a une raison particulière d'avoir très majoritairement des classes multi-niveaux en cours élémentaire et en cours moyen. Mme Marchive répond qu'il y a une volonté des professeurs d'avoir des classes multi-niveaux en CM1/CM2. Mme de Coninck demande s'il y a eu un retour sur expérience. Mme Marchive note qu'il n'y a pas eu de baisse de niveau, et que cela n'impacte pas les classes plus avancées (CE2 et CM2). Elle ajoute que l'expérience est très positive vis-à-vis de l'autonomie des élèves. Mme Auvray propose de mener une enquête auprès des professeurs, des élèves et de leurs parents concernant cette organisation multi-âge. M. Paredes intervient en tant que parent d'élève, il confirme l'impact positif du dispositif de son point de vue.

La structure pédagogique du primaire est votée à l'unanimité.

4. Avis du Conseil d'Établissement sur la participation du lycée au J.I.J., organisé par l'A.E.F.E. à Athènes.

M. Marouzet, en charge de la participation d'élèves aux JIJ d'Athènes du 27 mai au 02 juin, présente ce projet au Conseil d'Établissement. 36 élèves se sont présentés pour participer aux JIJ, ce qui montre l'attrait des élèves pour ce projet. 6 élèves parmi eux ont été sélectionnés, 3 filles et 3 garçons. Les JIJ comprendront des épreuves de plusieurs disciplines sportives (lutte, kayak, course d'orientation...), mais également des moments d'échange et de découverte culturelle. Le lycée la Condamine fait partie des 64 établissements de l'A.E.F.E. à avoir été sélectionnés parmi les 140 ayant postulé. Cela grâce au fait que le lycée développe et valorise la pratique du sport depuis plusieurs années.

Mme Jaramillo, représentante des parents d'élèves, demande si l'axe sportif ne pourrait pas être développé encore davantage comme cela est le cas dans d'autres établissements de Quito. M. Marouzet répond que le fait que les élèves de la Condamine terminent à 16h, et non à 13h comme la plupart des autres établissements de Quito a un impact direct sur le temps consacré à la pratique du sport dans la semaine. De plus, à la Condamine, les professeurs menant les projets ont par ailleurs d'autres responsabilités (cours d'E.P.S., mais aussi participation à de nombreux projets, au suivi des élèves en tant que professeur principal...).

La participation au J.I.J. est votée à l'unanimité.

5. Questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses.

Avant de clôturer le Conseil d'Établissement, M. le Proviseur tient à remercier l'ensemble des présents pour l'ouverture du B.F.I.

Par ailleurs, M. Sabatier-Crueise remercie sincèrement le poste diplomatique pour son aimable proposition de supprimer les frais de Visa pour le voyage de 1ère (France / Belgique / Allemagne).

M. le Proviseur précise pour information que l'établissement ouvrira trois samedi matin. M. Bagot demande si la présence des professeurs de spécialité sera obligatoire. M. Sabatier-Crueise répond qu'elle ne sera pas obligatoire, mais qu'un des professeurs de spécialité devra être joignable pour d'éventuelles questions ou vérifications en cas de suspicion d'erreur dans un énoncé.

M. le Proviseur note que 5 élèves sont candidats pour la bourse d'excellence major.

Le Conseil d'Établissement est clôturé à 18:04.

Le secrétaire de séance

Damien BAGOT

Le président du conseil d'établissement



SABATIER-
CRUEISE



LYCÉE FRANCO - EQUATORIEN LA CONDOMINE
Le Proviseur
QUITO - EQUATEUR

Jérôme SABATIER-CRUEISE